

## communiqué de presse



### **Monsieur Morin, les artistes et administrés de votre région méritent mieux que la fusion improvisée des orchestres de Normandie et de l'Opéra de Rouen**

Le Président de la Région Normandie a présenté aux musiciens des orchestres de Normandie et de l'opéra de Rouen le 16 novembre dernier un projet de fusion de ces deux orchestres permanents.

Inquiets, nous avons échangé avec Loïc Lachenal et Catherine Morin-Desailly sur ce projet à l'occasion du Forum des orchestres organisé par l'A.F.O. en décembre dernier. Ils nous avaient assuré que ce projet serait étudié tout au long de l'année 2022 et mené en association avec les musiciens dans la préservation des deux entités et dans le but d'améliorer le rayonnement de la musique patrimoniale, de la création sur le territoire et de s'ouvrir à de nouveaux répertoires.

Or ces propos rassurants tenus en décembre se heurtent aujourd'hui aux récents échanges que nous avons pu avoir ces dernières semaines avec les musiciens de ces formations.

Il nous est apparu que ceux-ci étaient maintenus dans un flou total quant aux modalités de ce rapprochement. En effet, malgré la création d'un groupe de travail dont ils font partie, leurs demandes insistantes et répétées quant à la nature exacte du projet (fusion ? absorption d'une structure par une autre ? création d'une structure chapeau ?

nomenclature ? implantation territoriale etc.) n'ont pas permis d'avoir des réponses sérieuses. Nous nous étonnons d'ailleurs de l'absence d'étude de faisabilité préalable à la mise en route de cette initiative politique tant les enjeux sont complexes et nombreux.

Ces deux phalanges remplissent aujourd'hui des missions spécifiques et distinctes avec des nomenclatures inégales :

- L'orchestre de l'Opéra de Rouen a une activité principalement lyrique et se déplace dans différents théâtres français ;
- L'Orchestre Régional de Normandie a quant à lui une activité musicale basée sur le travail en formations à géométrie variable abordant non seulement le grand répertoire, mais également très axé sur la création, les formes transdisciplinaires, la musique de chambre et assurant de nombreuses missions pédagogiques. Ses musiciens sont tous solistes et développent leurs talents de manière permanente au service exclusif du concert.

Ces spécificités respectives laissent à penser que ces deux orchestres sont davantage complémentaires que miscibles. Tout projet motivé par une rationalisation des coûts visant à court ou moyen terme la

suppression de l'un des deux ensembles appauvrirait inéluctablement l'offre musicale proposée à vos administrés et rencontrerait l'opposition des musiciens et musiciennes que nous représentons partout en France.

En plus de ce «flou artistique», c'est également la précipitation pour passer à la phase de mise en place de ce projet, dont les musiciens ne connaissent finalement presque rien, qui nous inquiète.

Nous vivons une période où les contraintes budgétaires pour les collectivités territoriales inspirent à nos élus des plans de mutualisation des moyens, de rapprochements, voire de fusions entre des formations orchestrales proches géographiquement. Cela a été proposé par le passé dans différentes autres régions. Tous ces projets ont échoué alors que dans une logique purement comptable, ils auraient pu sans doute être jugés pertinents. L'expérience nous montre en effet que le répertoire musical, la composition de l'effectif, l'histoire, les missions d'un orchestre lui confèrent une identité qui n'est pas toujours compatible avec des plans ne tenant pas compte de cette dimension artistique.

Le SNAM et SN3M-FO s'opposeront à tout projet de rapprochement ne satisfaisant pas les conditions suivantes :

- Une étude préalable sur la faisabilité et les impacts d'un rapprochement et l'étude approfondie des différents scénarios dont la coopération plus étroite des deux structures existantes ;
- La présentation d'un projet détaillé mesurant l'impact en termes de service public rendu pour les habitants de la région et l'impact environnemental ;
- La préservation des deux entités orchestrales disposant d'une totale autonomie artistique et de leurs infrastructures locales, et une direction générale indépendante pour chaque structure ;
- La préservation de tous les emplois et des effectifs des deux phalanges ;
- La garantie en cas de fusion des entités juridiques d'un alignement par le haut des conditions d'emploi et de rémunérations des personnels.

Paris le 10 mai 2022

Contact pour la presse :

SNAM - Sophie Bollich :

06 80 33 77 41

sophie.antelmi@orange.fr

SN3M-FO - Jean-Philippe Marteau

06 09 26 61 06

jpmarteau@gmail.com